



Syndicat mixte du Pays des vallées d'Anjou (Siren : 254900822)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Baugé en Anjou
Arrondissement	Saumur
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	13/01/1977
Date d'effet	13/01/1977

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Patrice DE FOUCAUD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	15 avenue François Legoulz de la Boulaie
Numéro et libellé dans la voie	BP 55
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49150 BAUGE-EN-ANJOU
Téléphone	02 41 84 49 49
Fax	02 41 82 30 02
Courriel	s.mixte@paysdesvalleesdanjou.fr
Site internet	www.paysdesvalleesdanjou.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	39 880
Densité moyenne	55,38

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
49	CC de Beaufort-en-Anjou (244900882)	CC
49	CC de la Région de Noyant (244900940)	CC
49	CC de Loir et Sarthe (244900759)	CC
49	CC les Portes de l'Anjou (244900999)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>compétence obligatoire : animation-coordination, contractualisation du pays et mise en oeuvre de ses opérations structurantes en lien avec le conseil de développement. Le syndicat exerce les activités d'études, d'animation et de coordination nécessaires à la mise en oeuvre de projets d'intérêt collectif à l'échelle du pays. A cet effet, il peut contractualiser avec l'Etat, la Région, le Conseil général ou tout autre intervenant. Il a pour objet de concevoir et/ou élaborer les politiques du pays et de promouvoir les actions à la maîtrise d'ouvrage communautaire ou de pays qui en découlent à savoir : - élaborer la charte de territoire - valider le projet de territoire et les projets de développement - contractualiser avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département - mettre en oeuvre le projet en collaboration avec les communautés de communes - suivre les projets de développement au niveau administratif et financier. Ces actions concourent au développement économique, social, environnemental, culturel et patrimonial du Pays notamment par la passation et la réalisation de contrats ou conventions. compétence optionnelle : - élaboration, approbation, suivi, évaluation, modification et révision du SCOT.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)